

**DEPARTEMENT****AIN****EXTRAIT DU REGITRE DES DELIBERATIONS****DU CONSEIL MUNICIPAL****COMMUNE DE CHANAY**Séance du 6 juillet 2023

Conseillers

En exercice : 15

Ayant pris part à la

Délibération : 15

Convocation : 30/06/2023

L'an deux mil vingt-trois, le six juillet, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Elisabeth, JEAMBENOIT, Maire.

Présents : Bornard J. - Chapuis R. - Chivot D. - Jeambenoît E. - Jouhaud L. - Le Carff C. - Noel F. - Picot S. - Pin E. - Prigent C. - Rigutto E. - Roux C. - Tournillac C.

Absents représentés : Rebucini C. représenté par Noel F.
Roux C. représenté par Jeambenoît E.
Ticky Monekosso H. représentée par Le Carff C.
Tournillac C. représentée par Jouhaud L.

Secrétaire de Séance : Rigutto Emilien

Délibération : 2023-034

Objet : Nomination des délégués – Syndicat Intercommunal d'Energie et de E-communication de l'Ain (SIEA).

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les élections partielles qui se sont déroulées le 11 et 18 juin 2023 ;

Vu l'élection du Maire et des Adjointes qui s'est déroulée le 27 juin 2023 ;

Considérant qu'il y a lieu de réexaminer la nomination des délégués du SIEA.

Madame la Maire invite les membres du Conseil Municipal à délibérer pour procéder à l'élection des délégués au Syndicat Intercommunal d'Energie et de E-communication, qui est représenté pour notre commune par 3 délégués dont 1 titulaire et 2 suppléants.

Pour rappel, le SIEA est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale dédié à l'aménagement du territoire en matière d'Electricité, de gaz, Système d'Information Géographique, d'aménagement numérique, d'éclairage public, de transition énergétique et du déploiement de la fibre optique dans l'Ain.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu,

- **Décide** de nommer trois délégués dont un titulaire et deux suppléants pour représenter la collectivité au Syndicat Intercommunal d'Energie et de E-Communication de l'Ain.

Madame la Maire invite le Conseil à procéder au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection d'un délégué titulaire et deux suppléants

Après dépouillement, les conseillers ayant obtenu la majorité absolue au premier tour sont :

- **PRIGENT Christophe – Titulaire,**
- **ROUX Claude - Suppléant,**
- **PICOT Sébastien - Suppléant.**

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

Délibération publiée sur le site internet de la commune le 11 juillet 2023.



Accusé de réception en préfecture
001-210100822-20230706-D2023-034-DE
Date de télétransmission : 10/07/2023
Date de réception préfecture : 10/07/2023

ADOPTÉ :
à l'unanimité des membres
présents et représentés

Ainsi fait et délibéré
Les jours mois et ans que dessus,

La Maire,
Elisabeth JEAMBENOIT



Le secrétaire de séance,
Emilien RIGUTTO